

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que par délibération du 29 juillet 2026, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Troisvierges, a décidé :

qu'à l'occasion des travaux d'entretien sur les voies de la ligne ferroviaire entre Troisvierges et Cinqfontaines par les CFL à Troisvierges du lundi 10 août 2026 jusqu'à lundi 21 septembre 2026, il y a lieu de porter des restrictions à la circulation;

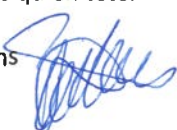
- **Sur le tronçon de rue du chemin communal entre la « rue Massen » à Troisvierges et Cinqfontaines comme indiqué en couleur jaune sur le plan annexé, la vitesse maximale autorisée est limitée à 50 km/h à partir de lundi 3 août 2026 jusqu' à vendredi 18 septembre 2026 inclus.**
- **Stationnement interdit dans la zone des travaux à la « rue d'Asselborn » et la « rue Massen » à Troisvierges comme indiqué en couleur bleue sur le plan annexé à partir de lundi 3 août 2026 jusqu' à vendredi 18 septembre 2026 inclus.**

La circulation y sera signalée conformément aux prescriptions du Code de la Route.

Les infractions aux dispositions du présent règlement sont punies conformément aux dispositions de l'article 7 modifié de la loi du 14.02.1955 concernant la réglementation de la circulation sur toutes les voies publiques, tel que cet article a été amendé par la loi du 13.06.1994 relative au régime des peines.



Troisvierges, date qu'en tête.
le bourgmestre:
signé Edy Mertens



Enlever le « 21/09/2026 »